



Assemblée générale annuelle

Université de Laval à Québec
Le 28 avril 2023

Bonjour à tous,

Vous êtes convoqués à participer à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Université de Laval à Québec (salle à préciser) le vendredi 28 avril, suite au Congrès annuel de FloraQuébeca.

Suivre les indications prévues à cet effet pour se rendre au local.

Horaire :

16h15 Assemblée générale des membres*
17h00 Fin prévue de l'assemblée générale des membres

N.B.

***le droit de vote est réservé aux membres en règle pour 2023. Possibilité de vous inscrire et de payer votre adhésion de manière électronique à partir de la plateforme.**

Ordre du jour AGA

1. Ouverture de l'AGA

- 1.1. Mot de la présidente
- 1.2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
- 1.3. Vérification du quorum (fixé à 15 membres en règle)

- 1. Lecture de l'ordre du jour; amendements; adoption.**
- 2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2022**
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGA 2022**
- 4. Rapport de la présidente : Kellina Higgins**
- 5. Rapport du registraire : Geoffrey Hall (avec Étienne Lacroix-Carignan)**
- 6. Rapport du trésorier : Stuart Hay**
- 7. Rapport 2022 des comités**

- 9.1. Comité de la Flore québécoise : Audrey Lachance et Étienne Léveillée-Bourret
- 9.2. Comité bulletin : Marie-Ève Garon-Labrecque
- 9.4. Comité du site Web : Kellina Higgins

10. Résumé des activités de la Société québécoise de bryologie : Marc Favreau

11. Plan d'action 2023

- 10.1. Sorties botaniques : Étienne Léveillé-Bourret
- 10.2. Rendez-vous botanique 2023 : Kellina Higgins
- 10.3 Mise à jour de la tarification de l'adhésion 2024 : Kellina Higgins
- 10.4 Financement des activités 2023-2024 : Kellina Higgins
- 10.5 Répertoire rendez-vous botaniques potentiels : Kellina Higgins

12. Élection du Conseil d'administration

- 12.1. Nomination du président d'élection
- 12.2. Proposition de candidatures (4 postes en élection, dont 1 poste devenant vacant, en plus des 3 membres actuels non en élection, et 1 poste actuel vacant)
- 12.3. Vote des membres
- 12.4. Résultats du scrutin
- 12.5. Sélection des postes par le nouveau CA ultérieurement à l'AGA

13. Varia

14. Levée de l'assemblée